



UNSA-Infos - Numéro 435 - 1^{er} juillet 2008

<http://www.unsa.org/>

L'UNSA n'acceptera pas que les malades en ALD soient déremboursés !

Comme chaque année à pareille époque, le conseil de la CNAMTS doit, jeudi 26 juin, faire au gouvernement des propositions d'équilibre des comptes de l'assurance maladie.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2009 que le gouvernement doit présenter en septembre.

Cette procédure est celle prévue par la loi de réforme de l'assurance maladie de 2004.

Tirant prétexte de la forte progression du nombre de malades en ALD (affections de longue durée, pris en charge à 100%), le directeur de la CNAMTS propose au conseil de ne plus prendre en charge à 100% les médicaments à faible indication, à vignette bleue, mais de les rembourser à 35% comme pour les autres patients.

L'UNSA n'accepte pas ce nouveau déremboursement qui va frapper les plus démunis qui, étant à 100%, avaient renoncé à une complémentaire santé.

L'UNSA refuse cette logique du toujours moins qui frappe les assurés sociaux alors que pour les médecins, c'est toujours plus, notamment de dépassements d'honoraires.

S'il peut être utile d'examiner la problématique des ALD, ce ne peut pas être par ce petit bout de la lorgnette, mais plutôt en examinant l'ensemble de la prise en charge, des conditions de l'accession en ALD jusqu'au parcours de soins, au respect de bonnes pratiques, en passant par le mode de rémunération des professionnels de santé.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA refusera la mesure de déremboursement lors du conseil de la CNAMTS du 26 juin 2008.

Communiqué du 24 juin 2008

Une date à retenir

Un colloque de l'UNSA

« Ne plus travailler la peur au ventre »

Le 16 octobre 2008 de 9h à 17h

La commission « Santé au travail » vous convie à une journée de réflexion sur le thème de la souffrance au travail au siège de l'UNSA (Bagnole).

Ce colloque réunira des militants syndicaux, des membres de CHSCT et de nombreux professionnels (avocat, médecin-conseil, psychologue du travail...) pour effectuer un état des lieux et envisager les moyens dont disposent, ou devraient disposer, les organisations syndicales pour lutter contre la souffrance au travail en entreprise.

Les inscriptions débuteront début septembre.

Renseignements : Frédérique Paquier 01 48 18 88 04 – paquier@unsa.org

Campagne de notoriété UNSA : tout le monde sur le pont

La semaine dernière, l'union départementale d'Ille-et-Vilaine s'est réunie, avec Pascal Priou, afin de définir les axes du plan de campagne pour les élections prud'homales dans le département.

Le mardi 24 juin, l'union région UNSA Ile-de-France, avec les unions départementales, a organisé des diffusions du tract de notoriété « formation professionnelle » dans de nombreux points de la région. Pendant deux heures, 150 militantes et militants ont diffusé des milliers de dépliants.

Le syndicat SICTAME (Total UNSA) nous informe qu'il a diffusé sur tous les sites de l'entreprise le dépliant UNSA « démocratie sociale ».

Le jeudi 26 juin, l'union départementale de l'Isère a réuni les candidates et candidats UNSA aux prochaines élections prud'homales, en présence de Pascal Priou. Cette réunion a permis de faire un bilan d'état et de préparer la campagne électorale dès la fin des congés.

Le lundi 30 juin, l'union départementale de l'Oise s'est réunie, avec Jean Grosset, dans l'objectif de présenter des listes dans toutes les sections et d'organiser les diffusions sur les principales entreprises du département.

Le 23 juin le bureau régional de PACA s'est réuni en présence de Dominique Corona. Un point sur les prud'homales a été effectué à cette occasion

De nouvelles initiatives sont en préparation, nous en rendrons compte la semaine prochaine.

Projet de loi sur la rénovation de la démocratie sociale

et la réforme du temps de travail, l'UNSA entendue par l'UMP et le PS

Une délégation composée de Jean Grosset et de Christine Dupuis a été reçue mardi 17 juin par Jean Frédéric Poisson, député UMP, rapporteur de la loi et mercredi 18 juin par le groupe socialiste.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler notre analyse sur la position commune et les propositions que nous formulons depuis la création de l'UNSA pour refonder un syndicalisme fort et rassemblé.

Nous avons indiqué que, pour l'UNSA, le test de représentativité devait aussi reposer sur les élections prud'homales qui doivent se tenir le 3 décembre prochain. En effet, ne prendre en compte que les seules élections de comité d'entreprise, c'est faire fi du vote de plus de 10 millions de salariés du secteur privé.

Nous avons démontré que les critères de représentativité proposés, notamment la nécessité d'une ancienneté de deux ans de présence dans l'entreprise, écartaient toute nouvelle implantation syndicale.

Cette réforme, basée sur la position commune, qui articule le paysage syndical de demain autour de deux centrales syndicales est démobilisatrice et n'encouragera pas l'engagement syndical.

En ce qui concerne, la deuxième partie de la loi sur la réforme du temps de travail, nous avons exprimé notre désaccord pour que la dérogation au contingent d'heures supplémentaires soit négociée au sein des entreprises.

Nous avons rappelé que nous étions attachés à la hiérarchie des normes qui permet aux très petites entreprises d'être couvertes par un accord de branche. Descendre la négociation au niveau des entreprises c'est ramener le dialogue social à un face à face entre l'employeur et le salarié où le rapport de force sera très défavorable au salarié.

Nos remarques ont été entendues. Le rapporteur de la loi nous a indiqué qu'elles étaient pertinentes mais qu'il n'était pas prévu de modifier le texte, tout au plus de le clarifier sur certains points.

S'abonner gratuitement
aux publications électroniques de l'UNSA

UNSA-Infos - Bulletin Form Prof
Bulletin UNSA Retraités - Infosite

<http://www.unsa.org/?page=inscription>

Participation de l'UNSA aux travaux du Club

« Le Management de la Diversité » de l'ANVIE

L'UNSA, représentée par Saïd Darwane, conseiller national est intervenue, aux côtés de Jean-François Amadieu, directeur de l'Observatoire des Discriminations et d'Anne Roumier, DRH adjoint d'Eau de Paris, au séminaire organisé par le Club « Le Management de la Diversité » de l'ANVIE (Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en science de l'homme et de la société auprès des entreprises) le 19 juin 2008 au Centre d'affaires Trocadéro dans le 16ème arrondissement de Paris. Étaient présents à ce séminaire les DRH et les responsables RH des entreprises : France Télévision, Thomson SA, SNCF, Groupe Danone, La Poste, Gaz De France, MACIF, Renault, Total Sa, Bayer Cropscience Sa et Air France.

Le séminaire a abordé la question des initiatives prises par plusieurs entreprises de négocier des accords en matière de diversité, les actions mises en œuvre à la suite de ces accords et le bilan qui pourra être tiré en matière de recrutement, formation et gestion de carrière, les difficultés rencontrées lors de la préparation ou de la négociation de l'accord ainsi que la nécessité de valoriser et d'approfondir les actions déjà réalisées.

Pour l'UNSA, la diversité des ressources humaines constitue aujourd'hui un enjeu à la fois économique et de société. En effet, la nécessité d'identifier de nouveaux viviers de recrutement accroît l'importance pour les entreprises de refléter une société diversifiée et de tirer parti des talents existants parmi l'ensemble des salariés.

D'après une enquête de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) réalisée en septembre 2007, 161 des 253 entreprises interrogées ont déclaré avoir conclu des accords ou être en cours de négociations avec les organisations syndicales sur des thématiques ayant trait à la prévention des discriminations et la promotion de la diversité. Si l'UNSA considère que c'est un mouvement encourageant même s'il ne concerne majoritairement que deux critères (égalité homme/femme et handicap) qui font l'objet d'une prescription légale, prévoyant des sanctions si l'obligation de négocier n'est pas respectée, il reste qu'au-delà de l'effet d'annonce la mise en œuvre concrète manque dans ces accords.

Discriminations :

les délais de prescription sont réduits à cinq ans

La loi portant réforme de la prescription en matière civile a été publiée au journal officiel du 18 juin 2008.

Cette loi modifie les règles applicables en matière de prescription, telles qu'elles figurent notamment dans le code civil : réduction du nombre et de la durée des délais de la prescription extinctive (la durée de la prescription, auparavant fixée à trente ans, est réduite à cinq ans).

La loi modifie également les règles de prescription de l'action en réparation du préjudice résultant de discriminations au travail, en réduisant de trente ans à cinq ans la durée du délai pour agir en justice en cas de discrimination à l'encontre d'un salarié ou d'un candidat à un emploi, à un stage ou à une formation.

Selon ce texte, l'action en réparation du préjudice résultant d'une discrimination interdite par le code du travail se prescrira par cinq ans à compter de la révélation de la discrimination (c'est-à-dire, selon un arrêt récent de la cour de cassation, lorsque le salarié a pu en prendre la mesure, par exemple grâce à la communication par l'employeur des éléments de comparaison nécessaires).

Cette loi soulève une vive crainte de l'UNSA, notamment en matière de discriminations au travail, et demande le maintien du délai de 30 ans pour éviter tout risque d'injustice. La durée de cinq ans est insuffisante pour rétablir les faits d'une discrimination, qui est par nature diffuse et masquée. L'expérience a démontré qu'en matière de discrimination syndicale ou homme/femme dans le déroulement de carrière, par exemple, nécessite un retour sur une période de plus de dix ans pour pouvoir établir la preuve.

Pour le Comité exécutif de la CES, l'Europe doit changer de cap

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), dont l'UNSA est membre, s'est réuni les 24 et 25 juin derniers à Bruxelles. Il s'est prononcé pour la poursuite du processus de ratification du Traité de Lisbonne, mais tire à nouveau la sonnette d'alarme. L'Europe fait actuellement fausse route. Elle doit changer de cap.

Le Comité exécutif adresse un avertissement solennel aux chefs d'États et de gouvernements, à la Commission et au Parlement européen : « Vous pouvez mieux faire et vous devez mieux faire ! Montrez que vous pouvez protéger et renforcer l'Europe sociale et l'Europe en général ».

Le non au référendum irlandais, la décision des États membres d'adopter une révision très négative de la directive sur le temps de travail, ainsi que l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire « Commission européenne contre Luxembourg » qui donne une nouvelle fois la priorité aux règles du marché et de la concurrence sur les droits des travailleurs, ont été au centre des débats.

La proposition de directive « retour », votée par le Parlement européen, s'en prend outrageusement aux migrants illégaux. Elle manque singulièrement d'humanisme et augure mal du Pacte européen pour l'immigration en préparation.

La situation européenne est grave. Le rejet du Traité de Lisbonne par les Irlandais fait resurgir la crise institutionnelle et, de plus en plus, l'Europe des marchés semble dominer l'Europe sociale. En outre, selon les analyses des organisations syndicales, dans pratiquement tous les pays, les gouvernements imposent des politiques de régression sociale.

Ceci dans un contexte économique difficile marqué par la crise financière, par une augmentation des produits de première nécessité et du prix du pétrole qui touche en premier lieu les foyers modestes.

Face à cette situation, le Comité exécutif revendique : un protocole pour le progrès social afin d'établir une fois pour toutes la primauté des droits sociaux fondamentaux sur les règles du marché et de la concurrence ; une révision positive de la directive sur le temps de travail ; un renforcement de la directive sur le détachement des travailleurs ; l'adoption dans les meilleurs délais de la directive sur le travail intérimaire.

Dans le droit fil du succès de l'euro-manifestation de Ljubljana, il a été décidé de poursuivre l'offensive en faisant pression sur les institutions européennes et nationales, en multipliant les initiatives à l'occasion de la journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre ; en organisant une manifestation européenne lors de l'examen en seconde lecture de la directive sur le temps de travail.

Consultez le site « l'UNSA et l'Europe » sur la page d'accueil du site UNSA, ou directement sur :

<http://europe.unsa.org/>

Voir, écouter les émissions de l'UNSA :

<http://www.unsa.org/?-Media-.html>